



Pension alimentaire non payée

Par **anita**, le **22/08/2010** à **19:10**

Bonjour,

je souhaiterais savoir quelles démarches effectuer pour ma situation:

un jugement à été rendu le 8 septembre 2009 et une pension alimentaire à été fixée pour un montant de 150euros . Le papa à versé les 3 premiers mois puis rien pendant 6 mois , avec un cabinet d'huissier j'ai engagée une procédure qui n'a pas abouti car je ne suis pas renseignée sur ses revenus et les frais de recherche serait à ma charge . J'ai donc porter plainte au procureur de la république le 9 juin 2010 nous avons été entendu tous les deux par un officier de police judiciaire depuis celui ci à repris les paiements. Mes questions:

-cette somme d'argent non versé est t'elle perdu? (900euros)

-si non qui dois je contacter mon avocate , l'officier de police judiciaire ou est ce le tribunal qui donnera une suite à ma plainte?

Merci

Par **mimi493**, le **22/08/2010** à **21:17**

Un moyen peu connu de recouvrement : le Trésor public qui peut recouvrer 6 mois d'impayés (10% de frais)

Les pensions se prescrivent en 5 ans, donc l'argent n'est pas perdu, il porte intérêt légal

Par **anita**, le **22/08/2010** à **21:52**

merci de votre réponse, dois je attendre une réponse du tribunal ou aller voir directement le trésor public?
cordialement